

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016

Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 16 septembre 2016

L'an deux mille seize, le 22 septembre à 20h30,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte PUECH, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 25

Etaient présents :

Maire

Mme PUECH

Adjoint

Mme LECOMTE, Mme LEJEUNE-VIGIER, M. DE MEULEMEESTER, M. COUTÉ, Mme FARGEOT, M. MORMONT, M. VIVIEN.

Conseillers

M. JADOT, M. MICALLEF, Mme RENY, M. RACHIDI, Mme PORTELETTE, Mme GYSEN, M. HUET, Mme JAUDINOT, Mme VANGEON, Mme VIGUIER.

Procurations :

M. MAES à M. RACHIDI

Mme POISSON à Mme LEJEUNE-VIGIER

M. DEGHANI-AZAR à Mme PUECH

Mme COUSTILLET à Mme LECOMTE

M. LIDA à Mme FARGEOT

Mme LEOGANE à M. COUTÉ

M. BOULLAND à Mme VIGUIER

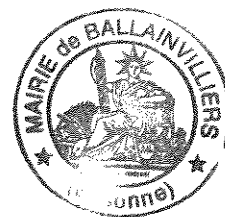
Absent excusé :

Mme VARFOLOMEIEFF

M. MAHO

Secrétaire de séance :

Mme GYSEN



Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-10 du Code des communes.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (C.L.E.T.C) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-5,

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C,

VU la tenue de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges le 16 juin 2016,

VU le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté Paris-Saclay, en date du 16 juin 2016 portant sur l'évaluation de charges transférées à ladite Communauté d'Agglomération, au titre des compétences : politique de la ville et équilibre social de l'habitat.

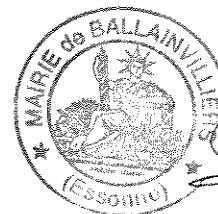
CONSIDERANT que pour être adopté, le rapport établi par la CLETC doit être approuvé par délibérations concordantes, à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de la Communauté Paris-Saclay.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté Paris-Saclay du 16 juin 2016 ci-après annexé.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Brigitte PUECH